



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes Séance du lundi 12 octobre 2020
--

N°17 – D. 12.10.2020

L'an deux mil vingt, le douze octobre à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

7.2.2. Désignation conseil des sports

Membres présents : MANDROUX Thomas, DAVAI Camille, OUDART Martin, COURTOIS Nathanaël.

Membres représentés : Sans objet.

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Considérant que, dans le cadre du renouvellement du conseil des sports du SUAPS, il convient de procéder à la désignation comme suit pour siéger au sein de ce conseil :

- Désignation de 7 étudiants participant aux activités sportives de l'UGA dont 1 désigné par et parmi les étudiants élus au CA.

Considérant la candidature de Thomas MANDROUX ;

Il est procédé à un vote par voie électronique sur cette candidature.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres usagers en exercice	7
Membres présents	4
Nombre de votants	4
Voix favorables	4
Voix défavorable	0
Abstention	0

Au regard des votes, Thomas MANDROUX est désigné par le collège des usagers du conseil d'administration pour siéger au sein du conseil des sports du SUAPS.

Publié le : 08/12/2020

Transmis au Rectorat le : 08/12/2020

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 12 octobre 2020

Pour le Président et par délégation

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général des services
Joris BENELLE

Le Directeur général des services,
Joris BENELLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.